

Le jeudi 12 novembre 2015 à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, maire, suite à la convocation en date du 7 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME, JM TORDOIT

Procuration : E PISKULA pour TH WALEMME

Absents : D URBANIJA et F COGNET

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

Après lecture du compte rendu de la dernière réunion et avant de passer à l'ordre du jour, Mr le Maire informe l'assemblée des démissions pour changement d'adresse de deux conseillers municipaux : D URBANIJA et de F COGNET ;

Ces démissions étant acceptées par Mr le Maire, il convient comme le stipule la législation pour les communes de plus de 1000 habitants de procéder au remplacement de ces deux conseillers issus de la liste « Tous pour Carnières » par les deux candidats placés en 13^{ème} et 14^{ème} position sur la même liste à savoir : Grégory BAVAY et Geneviève LECOCQ.

Le tableau du conseil municipal sera modifié en fonction et transmis à la sous-préfecture

Mr le Maire invite ceux-ci à prendre place à la table du conseil municipal ce qui modifie l'état de présence comme indiqué ci-dessous :

Membres en exercice : 15

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, G LECOCQ, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, G BAVAY, F BRICOUT, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME, JM TORDOIT

Procuration : E PISKULA pour TH WALEMME

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

Avant de traiter l'ordre du jour, Mr FERCOQ rappelle à Mr le Maire qu'il a demandé par trois fois à ce que les volets qui donnent accès à la vaisselle lors des manifestations associatives organisées à la salle des fêtes puissent rester ouverts afin de palier aux oublis de réservation de vaisselle par celles-ci.

Mr le Maire lui indique que le personnel communal a consigne de laisser ces volets ouverts dans ce type d'utilisation, que certes il est déjà arrivé que cela n'ait pas toujours été réalisé, soit par oubli, soit par changement de responsable mais que lors de la dernière manifestation associative cela avait été respecté.

Mr FERCOQ en convient mais souhaite que cette doléance soit actée sur le registre des délibérations du conseil municipal

Ce qui est fait par l'intermédiaire des quelques lignes ci-dessus

SUBVENTION MILLENIUM SHOW

Dans le cadre de son gala de danse, le Millenium Show, association communale, doit avoir recours à une sonorisation et à la location d'une structure de jeux de lumière. Le coût de ce besoin se chiffre à la somme de 750€00

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser au Millénium Show une subvention de 750€00 en vue de couvrir ces frais nécessaires à la qualité du spectacle lors du gala de danses

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

REDEVANCE pour l'OCCUPATION PROVISOIRE du DOMAINE PUBLIC par ERDF

Afin de bénéficier de rentrées financières supplémentaires, Mr le Maire propose de délibérer en faveur de l'instauration d'une Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public pour les travaux réalisés sur le territoire de la commune par ERDF à compter du 1^{er} janvier 2015.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Dans le cadre d'une extension du SIDEN / SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque au schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la préfecture du Nord il convient, en tant que commune membre, de délibérer sur ce projet d'extension.

A l'unanimité cette extension est acceptée.

ESCALIER EXTERIEUR AU BATIMENT PERI-SCOLAIRE

Mr le Maire présente deux devis relatifs à la même prestation en vue de l'installation d'un escalier extérieur en vue de servir d'escalier de secours pour le bâtiment péri-scolaire. Le but immédiat étant de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux selon un cahier des charges différents puisque les deux entreprises ont chiffré le projet initial

Il convient de délibérer pour choisir l'entreprise a qui sera confiée ce chantier entre l'entreprise BOSCHET RICHARD et la société PILEZ

Mme A HEGO, adjointe, souhaite ne pas prendre part au vote et se retire pendant la délibération du conseil.

A l'unanimité des membres présents lors du vote, c'est à l'entreprise BOSCHET dont le devis est largement inférieur et plus précis sur les normes de sécurité que sera confié la réalisation de cet escalier.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2016 / 2021

Mr le Maire donne lecture aux membres du conseil de la délibération prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis en vue de l'adoption par celle-ci du plan local de l'habitat 2016 / 2021, délibération reprenant un rappel du contexte législatif, des différentes étapes de la démarche, des prochaines échéances liées à la validation administrative du PLH et des objectifs généraux visés par le PLH.

A l'unanimité, les conseillers municipaux émettent un avis favorable à celui-ci et confirme la délibération prise par le conseil communautaire le 6 octobre 2015.

INFORMATIONS DIVERSES

Une subvention de 16.928€40 devrait être accordée au titre des amendes de police en vue de l'implantation d'un feu dit « Intelligent » rue de Caudry. Contact sera pris avec un maitre d'œuvre en vue de coordonner ces travaux qui ne commenceront qu'après avoir reçu l'arrêté de subvention du Conseil Départemental du Nord

QUESTIONS DIVERSES

Mr Richard BRICOUT présent dans la salle en tant que spectateur obtient la parole et se fait l'écho des riverains de la rue de la ferme à Boistrancourt, voie privée desservant plusieurs utilisateurs (voir compte rendu réunion du 9 octobre) pour confirmer la nécessité d'entreprendre sur cette desserte, qui donne sur la RD 97, des travaux de mise en conformité et de sécurité. La société BRICOUT Frères, dont il est à l'origine, envisage pour la nième fois d'étaler un tapis de grave afin de rendre ce chemin plus carrossable.

Ces travaux ne pouvant être réellement efficace qu'en jugulant les eaux pluviales des 3 maisons et du bâtiment qui la bordent, s'en suit une discussion sur les réelles responsabilités des uns et des autres sur cet état de fait et sur le fait que cette voirie relève du domaine privé.

A l'issue de celle-ci Mr le Maire se rendra sur place et conviendra des mesures immédiates à prendre en attendant d'envisager des travaux plus conséquents en fonction de la participation des uns et des autres (voir compte rendu de la réunion du 6 octobre)

Mr le Maire présente aux conseillers le colis remis aux aînés lors du Noël de l'an dernier. A l'unanimité il sera reconduit L'après-midi récréative ayant été supprimée, ce colis sera remis lors d'une permanence le samedi 16 la journée voire le dimanche 17 au matin.